

DEPARTEMENT
DU RHONE**DE LA COMMUNE D'YZERON**
Séance du 27 Février 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 07

DATE DE LA CONVOCATION : 21 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq et le vingt sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Etait absent : Pierre DURAND

Secrétaire de séance : Olivier AIGLON

Date de convocation : 21 Février 2025

D/2025-031**Objet de la délibération : Approbation du Compte Financier Unique « chaufferies-bois » 2024**

Madame la Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au BP 2024 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CFU) dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal. Elle ajoute enfin que ce CFU a été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil d'Exploitation des chaufferies-bois (composé d'élus et des représentants des bénéficiaires du service) le 27 janvier 2025.

Madame la Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame DAVIRON RADIX, doyenne, délibère sur le compte financier unique « chaufferies-bois » de l'exercice 2024 dressé par Madame Agnès NELIAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Considérant que Madame Agnès NELIAS, ordonnatrice pour l'année 2024, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances des chaufferies bois en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget de 2024,

Le Conseil Municipal, par 07 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés,**PROPOSE et FIXE** comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2024	Titres émis en 2024	Résultats 2024	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 8 567.77 €	161 591.59	165 515.05	Excédent 3 923.46 €	Excédent 12 491.23 €
Section d'investissement	Déficit 28 539.15 €	72 183.09	71 025.85	Déficit 1 157.24€	Déficit 29 696.39 €
Totaux				Excédent 2 766.22 €	Déficit 17 205.16 €

APPROUVE le Compte Financier Unique « chaufferie-bois » 2024 tel que dressé par Madame la Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire - 6 MARS 2025
Après dépôt en Préfecture le : - 6 MARS 2025
Publication ou notification du : - 6 MARS 2025
Publication site internet le : - 6 MARS 2025
Affichage de la liste des délibérations le : 04/03/2025